

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 21 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT, Mme Sylvie JERDON et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSEY, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à M. Mario SCARNA

Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

CONVOCATION EN DATE : 14 février 2020

DATE D’AFFICHAGE : 28 février 2020

OBJET : Mise à jour de l’Autorisation de Programme « 0906 Réhabilitation des réseaux de collecte d’eaux pluviales » et des Crédits de Paiement

-----N° 2020/024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019/075 approuvant l’avenant n° 1 à l’accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d’œuvre relatives à la requalification des réseaux de collecte d’eaux pluviales avec des montants de travaux supérieurs à ceux prévus initialement,

Vu la délibération n° 2019/097 actualisant l’AP/CP relative à la requalification des réseaux de collecte d’eaux pluviales qui intègre l’avenant n°1,

Vu la délibération n° 2019/103 mettant à jour de l’Autorisation de Programme « 0906 Réhabilitation des réseaux de collecte d’eaux pluviales » et des Crédits de Paiement

Oui l’exposé du maire,

Je vous propose d’actualiser l’autorisation de programme 0906 de la manière suivante :

2019	2020	2021	APCP 0906
42 086.80€	1 679 778.20 €	437 425 €	2 159 250 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme 0906 relative à la réhabilitation des eaux pluviales

2019	2020	2021	APCP 0906
42 086.80€	1 679 778.20 €	437 425 €	2 159 250 €

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

